



## Message aux parents et élèves de seconde

### Rentrée 2021

Le conseil de classe du second trimestre approche, les élèves de seconde vont devoir indiquer leurs souhaits de poursuite d'études en Première générale, Première technologique ou Première Professionnelle **en complétant une rubrique sur PRONOTE dans l'onglet Orientation** (voir le *tutoriel ci-joint*). Le conseil de classe portera un avis sur ce choix d'orientation.

Les élèves optant pour la voie générale vont devoir choisir à ce stade (2<sup>nd</sup> trimestre) **4 enseignements de spécialité** (merci de les hiérarchiser de 1 à 4 par ordre de priorité) dans la perspective d'en **retenir 3 en juin** prochain pour la rentrée 2021.

Pour rappel, la liste des enseignements de spécialité de première générale :

- ✓ Mathématiques
- ✓ Sciences physiques
- ✓ Sciences de la vie et de la terre
- ✓ Histoire géographie, géopolitique et Sciences politiques
- ✓ Langues, littératures et cultures étrangères (Anglais ou Espagnol)
- ✓ Sciences Economiques et sociales
- ✓ Humanité, littérature et philosophie
- ✓ Numérique et sciences informatiques
- ✓ Littérature, langues et cultures de l'Antiquité (Latin ou grec)
- ✓ Histoire des arts
- ✓ Sciences de l'ingénieur
- ✓ Biologie, Ecologie (Lycée agricole)

Cette sélection doit se faire sur la base des éléments suivants :

- Un projet personnel de formation. S'il n'est pas totalement finalisé, l'élève devra définir les domaines dans lesquels il souhaite poursuivre sa formation après le baccalauréat.
- Une bonne connaissance des filières de l'enseignement supérieur et de ses attendus.
- Des contenus et objectifs des programmes des enseignements de spécialité.

Les professeurs, notamment principaux, accompagneront les élèves dans leur réflexion sur ces trois composantes et veilleront à ce que les choix d'enseignements de spécialité soient cohérents.

**Pour rappel**, l'élève est incité à se rendre sur les sites suivants pour construire son projet :

- ❖ <http://www.secondes-premieres2020-2021.fr/>
- ❖ <http://www.horizons21.fr/>

#### **RENSEIGNEMENT DE LA RUBRIQUE ORIENTATION**

Les responsables légaux doivent remplir cette rubrique dans PRONOTE

**au plus tard le jeudi 11 mars 2021**

Au cours du troisième trimestre, des informations vous seront communiquées concernant un éventuel enseignement de spécialité qui ne pourra être proposé en raison par exemple d'un effectif trop réduit.

Les éventuels élèves concernés ainsi que leur famille seront très vite contactés pour un échange et une recherche de solutions en cohérence avec les projets de formation envisagés.